

## Prélevée dans la nature, l'eau est un bien commun qui ne doit pas être commercialisé

## Pétition pour garder la gestion de notre eau

L'eau est un bien précieux, elle est source de toute vie terrestre. Nous sommes composés à 65% d'eau. Sa gestion doit rester publique et ne faire l'objet d'aucune marchandisation. La loi NOTRe impose le transfert de la gestion de l'eau et de l'assainissement aux communautés d'agglomérations a partir du 1 janvier 2020. Dans la CAD 10 communes sur les 23 sont en régie municipale. Ce transfert est une aubaine pour les multinationales de l'eau qui vont faire du lobbying pour tenter de récupérer sans trop d'efforts cette manne. En signant cette pétition nous démontrons notre détermination à maintenir la régie municipale de Les Arcs sur Argens et contre le transfert de la gestion de l'eau et de l'assainissement à la CAD.

Nom et Prénom	Adresse	Signature

Pour plus d'informations contactez-nous, Sophie Caumon (sophie.caumon@wanadoo.fr) ou Marc Soriano (soriano.marco@free.fr) et rejoignez l'association cad'E.A.U. (https://cad-eau.org) qui regroupe les 23 communes de la CAD et milite pour la gestion publique de l'eau, le maintien des régies municipales et la fin des contrats de délégations.